

901
3
COMMISSION de dix-huit membres pour l'examen de la proposition de loi de M. Louis MARTIN tentant à reconnaître aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. (N° 713, année 1923.)

(Nommée le 10 juillet 1924.)

MM.

1 ^{er} BUREAU	PIRES. P ^r ^{Président} ^{Partie Adjointe} ^{de l'Assemblée}
	MAZURIER. ^{Secrétaire}
2 ^e BUREAU	MORAND. Paul Straus
	MARSOT. ^{Secrétaire} ^{Adjoint} ^{de l'Assemblée}
3 ^e BUREAU	CAV. Perraud
	Fernand RABIER. ^{Président} ^{Adjoint} ^{de l'Assemblée}
4 ^e BUREAU	Dominique DELAHAYE. Vallier.
	René HÉRY. Rapporteur
5 ^e BUREAU	Louis MARTIN.
	MESSIMY.
6 ^e BUREAU	Alfred BRARD.
	MAGNY. ^{Secrétaire} ^{Adjoint} ^{de l'Assemblée} (Résident)
7 ^e BUREAU	TISSIER. ^{Secrétaire} ^{Adjoint} ^{de l'Assemblée}
	Pierre MARRAUD. Rapporteur
8 ^e BUREAU	Henry CHÉRON. ^{Secrétaire} ^{Adjoint} ^{de l'Assemblée}
	BRINDEAU. Marcel Donon
9 ^e BUREAU	GOY. ^{Secrétaire} ^{Adjoint} ^{de l'Assemblée} Rolland (14/2/35)
	JENOUVRIER. ^{Secrétaire} ^{Adjoint} ^{de l'Assemblée} Georges Ulmo

2

Seconde du 16 Février 1931,

la seconde se poursuit à quinze heures.
Le Jeuauviers V. P. ouvre la seconde
et demande à la C. O. de désigner
un Président ; ~~par la suite~~, il

14 membres sont présents : M. Jeuauviers
Henry, Rabois, Gay, Marquier, Braud
Dauvin, Faucher, Monceaux, Louis Léonard,
Jean Durand, René Renault, Daniel Delahaye,
Godart, Jardin, Tissier

Il se procède au vote : M. René Renault
est élu par 12 voix sur 12 votants ; le Jeuauviers
[obtient quatre voix, il y a 2 abstentions.
Il se procède ensuite à la nomination d'un
secrétaire ; M. Dauvin est désigné par
acclamation ; M. Dauvin est désigné par
acclamation.

M. Renault remercie ses collègues.
[M. Jeuauviers ~~répond~~ à Dauvin à la
commission d'un amendement repoussé
puis envoi à une voix de majorité ; sans
demander une nouvelle discussion, la sécession
promet de renoncer dans son
rapport cet amendement qui a aussi
conseillé.

Se les voix et filles chefs de famille

Dans ces termes la commission donne
satisfaction à la secrétairerie et confirme
le Héry dans ses pouvoirs de
rapporteur ; malgré la demande
formulée par le ministre, elle décide
de ne pas entendre à évoquer
le gouvernement

la séance se lève à 15 $\frac{1}{2}$

le Président,

le secrétaire

René Renault

Paul D. Donon

Séance du 8 Mars 1932

Présents : M.M.

René RENOULT, Président
DONON, Secrétaire
JEAN DURAND
HERY
LOUIS MARTIN
MESSIMY
TISSIER
GAY
RABIER
DHERBECOURT
FOUCHER

M. le Président indique que le Sénat ayant fixé au
15 Mars le débat sur le vote des femmes, il convient de
se conformer à cette décision - sauf à indiquer l'ampleur
qu'elle est susceptible de prendre et à provoquer au be-
soin une autre fixation --.

M. HERY explique qu'il paraît impossible de main-
tenir la date du 15 Mars, en raison du nombre des orateurs
et de l'ampleur que prendrait la discussion.

M. LOUIS MARTIN demandera que la date soit main-
tenue.

M. HERY indique que la question mérite un large débat et qu'elle devra occuper plusieurs séances.

Personnellement il devra défendre le rapport très complet, très étudié de M. MAGNAUD; il s'expliquera sur les propositions de M. SOULIE, de M. LOUIS MARTIN, de M. JENOUVRIER, relatives au vote des femmes et des filles chefs de famille.

M. HERY signale également qu'il aura à examiner l'article 2 du projet sur la réforme électorale, voté récemment par la Chambre et que le Sénat a disjoint pour être renvoyé à la Commission du suffrage des femmes.

La Commission n'a pas encore délibéré sur cet article qui mérite un long examen en raison de son caractère nettement politique.

M. RENOUET et M. DONON font observer que la Commission doit statuer dans un sens et dans l'autre au sujet de cet article et cela d'une façon objective.

M. HERY indique que dans l'intérêt même du principe, il n'est pas possible de discuter les propositions de loi le 15 mars car il faut que le Sénat puisse avoir au moins un mois devant lui.

Il invoque enfin des raisons personnelles pour demander le renvoi.

M. LOUIS MARTIN est désolé de se trouver en opposition contre les convenances d'un collègue; il explique dans quelles conditions la question a été mise à l'ordre du jour du 15 mars.

Depuis dix ans on retarde le débat, il est temps d'en finir.

M. RENOUET demande à la Commission de statuer sur la date; la majorité est d'avis de se mettre à la disposition du Sénat le 15 Mars.

Sur l'article 2 du projet relatif à la réforme électorale instituant le vote des femmes pour les prochaines élections, à l'unanimité, moins la voix de M. LOUIS MARTIN, la Commission rejette cette disposition.

Session du 22 juillet 1932

M. F. Rabier, président, s'exprime sur la réaction de l'opposition sur la démission de M. le Drayques et Viallette, dont ils ont été élus au remplacement de M. le justicier Sodat et Renault devenus ministres.

Il a été décidé à l'élection du président au remplacement de M. Renault. M. Fernand Rabier a proclamé au décret l'unanimité.

M. Rabier démissionne ; il est décidé qu'il soit le cas où le général démissionne de passer à la discussion de l'article de la proj. sans tractus, la Commission demandera le renvoi pour examen de sa modalité.

Le Président

William Zebry

Le Secrétaire

Paul A. Dauval

7

Seance du 22 Juin 1983.

La commission s'est réunie - sous la Présidence de M. Strauss
Doyen d'agi Etatut. présent: M. M^s. Paul Sträun, Ferrau,
Louis Martin, Gessus - Marcel Bonny, Toucher, Haugier, Parre, Robert
René Hervé, Jean Durand, Georges Almo -

19 3

1^o Elle procéda à la nomination du Président - M. Jean Durand
a été nommé Président - bien qu'il ait déclaré qu'il ne faisait pas cette
candidature - ne parlant pas en ce moment - ni l'opinion de la majorité
ni celle de la minorité de la commission, en raison de ce qu'il croit que
la situation de la femme dans la législation ^{actuelle} doit être très rapidement
et très efficacement modifiée et qu'il pourra faire efficacement politique
il ne saurait admettre dans les circonstances actuelles que l'importante
question du nombre de femmes reçoit de l'ordre de prendre
la direction politique du pays. 2^o en raison de leur nombre
2^o parce que les électrices ne prennent pas part au vote, et que cela
résulterait un accroissement disproportionné de nombre de ceux
qui peuvent participer aux élections -

2^o Commission après en avoir discuté, décide de demander
l'ouverture de l'opposition de la mise à l'ordre du jour
de la continuation de la discussion du rapport Martin l'avis
du gouvernement - elle fixe la prochaine séance au mardi
28 Juin à 9h30 avec l'ordre du jour -

Discussion de l'opposition de la mise à l'ordre du jour
de la continuation de la discussion de la proposition Louis Martin -

M. Pierre Robert a été nommé Vice-Président ~~après~~
que M. Louis Martin ait vivement insisté pour que l'avis du
gouvernement soit tenu le plus rapidement possible et
le plus tôt possible avant mardi

Le Secrétaire -

Le Président -

Haugier

Jean Durand

9
Séance du 26 Juin 1923

Présent présent: Mme. Messimy, Hery, Ettore Strauss,
Maurice Ullmo - Robert. Fénel. Durand. Raugel.

Le Président expose qu'il avait demandé à M. le Ministre de l'Intérieur l'avis du Gouvernement sur la mise en ordre du jour de la question du suffrage des femmes.

Le rapport devant lui parvenu avant la séance. Rien n'a été fait.

M. Martin fait connaître son intention de demander la mise en ordre du jour de la continuation du débat engagé antérieurement mais qui à la Commission acceptait ou déclinait que celle-ci ~~émission~~ ^{émission} fasse dans les premiers jours de la réunion il ne ~~Mr. Joffre~~ ^{Mr. Joffre} Strauss verrait aucun inconvénient que ce soit ainsi.

M. Strauss Fénel pense qu'il serait peu éthique préférable d'agir ainsi.

M. Fénel Robert dit que la majorité de la commission était hostile au vote des femmes. Il conviendrait d'attendre que fin mai en discussion le prof. Renault.

M. Hery, Ettore et Messimy, se rangent à cet avis.

Une discussion s'engage à la table de laquelle, au vote alternatif, la proposition de mise en ordre du jour proposée par la minorité (Section H)

La majorité donne mandat au Président de combattre la demande de mise en ordre du jour. Si elle avait lieu en faisant connaître les raisons invoquées.

Le Président donne connaissance donne connaissance d'une lettre de Madame E. Persieris membre du Comité central de L. U. F. T. Présidente de la Fédération du Sud-Ouest à Haut-Sure. Des champs écrits

d'une lettre de M. le Duchêne de la Rochefoucauld. Il écrit à l'union. Né pour le rôle des femmes. S'écrit une de Dame a fait

d'une lettre de M. Challemand de Marne à Roy. Et nous

Ces lettres sont déposées au dossier de la Commission

Le Secrétaire

Le Président

Lly

s

a
ar
it
i
st
t
ris
s

on

o
l
r
p
T
h
de

